

## ***Seul le prononcé fait foi***

### Intervention Boris VALLAUD

Madame la Présidente,  
Madame la Première ministre,  
Mes chers collègues,

Vous nous invitez aujourd'hui à débattre de la politique d'immigration de la France, un débat dont nous souhaitons qu'il puisse être guidé par la mesure, la vérité et la fidélité à ce qu'est la France dans son histoire, la République dans les principes qui la fonde, l'État de droit dans les règles qui le gouverne.

Nous ne sommes, nous socialistes, ni dans l'obsession, ni dans l'aveuglement. Ni déni face aux défis liés à l'immigration, ni postures viriles et en définitive vaines qui désespèrent les Français.

Nous savons que, sans être au sommet de leurs préoccupations et de leurs difficultés quotidiennes, la question migratoire taraude les Françaises et les Français dans un moment d'angoisse existentielle et même culturelle, tant à beaucoup l'avenir est incertain, le présent difficile et l'idéal d'intégration malmené, et de défiance, disons-le nettement, à l'égard de la politique.

Nous leur devons un débat honnête et juste qui nous autorise en incipit et en écho lointain à Jean-Pierre Chevènement, il y a 25 ans, à rappeler que « *parler des étrangers, c'est aussi une autre manière de parler de la France* ». Oui de parler de la France et des Français. De rappeler que « *le peuple français ne s'est jamais défini par la souche mais par le bonheur d'être ensemble en donnant sens à son Histoire* » et j'ajouterai par la grande et belle ambition de construire ensemble une nation d'égaux.

La France marche au mélange, elle est un creuset fertile duquel jaillit le meilleur, les visages des premiers de corvée révélés dans la crise, les visages de celles et de ceux qui portent haut et de bien des manières nos couleurs.

Je dis à nos compatriotes français dont les aïeux furent à un moment de leur histoire personnelle des étrangers, je leur dis cette évidence qui me

fait mal de devoir rappeler parce que d'autres la contestent : vous êtes Français.

On peut aimer la France et la terre de ses ancêtres. Peut-être est-ce là même le cœur de l'universalisme républicain comme le disait Aimé Césaire : *« l'universel riche de tout le particulier, riche de tous les particuliers »*.

Un débat honnête qui nous oblige à dire aussi que l'immigration n'est pas une opinion mais une réalité historique, économique, sociale et peut-être surtout humaine. Qu'elle est aussi devant nous.

Oui, l'émigration, phénomène mondial, a connu ces dernières années une augmentation mondiale, européenne et française, sous l'effet conjugué de la mondialisation, des désordres géostratégiques, des guerres, de la misère et du réchauffement climatique. Il y a 1000 raisons de rester chez soi, il y en a quelques unes uniquement de partir.

Une augmentation plus modeste en France néanmoins que dans d'autres pays de l'Union européenne. Bien loin des fantasmes assassins de la submersion, du « tsunami migratoire » ou du grand remplacement ou de l'idée même de « l'appel d'air », la France, avec 15% de la population de l'Union Européenne, a accueillie 4% des Syriens, 4% des Irakiens, 8% des Afghans, accueillis en Europe.

François Héran, professeur au collège de France en fait la démonstration méthodique, cette hausse est pour moitié le fait de l'immigration estudiantine, pour un quart elle est une immigration du travail encouragée par le visa « talent », pour un quart également d'une immigration au titre du droit d'asile. Le reste n'est que mensonge.

Est-ce à dire qu'il n'y aurait aucune difficulté ?

Au contraire, au cœur du « malaise migratoire », il y a les discours de haine certes, mais aussi les situations d'indignité, de « non droit » pour des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants jetés à la rue et autant de vies brisées.

L'inflation incontrôlée des OQTF délivrés sans discernement et de surcroît rarement exécutées, est à elle seule le témoignage de l'échec de notre système d'asile et d'immigration ou plutôt de sa mise en échec par votre gouvernement. Il accueille mal, il protège mal, il reconduit mal et l'intégration peine à se déployer.

Madame la Première ministre, en cette matière comme en toute autre, les Français réclament le respect de l'ordre républicain. Vous avez organisé le désordre dans la République.

Un droit des étrangers illisible et incompréhensible ; un empilement désordonné de réformes successives ; des procédures inefficaces ; des instructions ubuesques ; des délais intenable ; un manque accablant de moyens des préfectures ; une dématérialisation dysfonctionnelle ; des tribunaux administratifs embolisés, une politique d'éloignement défailante, une crispation des relations diplomatiques avec les pays d'origine, des collectivités locales venant tant bien que mal suppléer aux carences de l'État... c'est le constat accablant dressé par le rapport du sénateur Buffet. Et je le dis accablé, c'est votre bilan.

Une politique migratoire maîtrisée, c'est une politique migratoire claire, applicable et appliquée. Commencez par régler ces désordres qui relèvent pour l'essentiel du pouvoir réglementaire, d'instructions ministérielles, de l'organisation de l'État, redonnez du sens à une politique qui n'en a plus, avant que de prétendre débattre d'une 29<sup>e</sup> loi en 40 ans.

C'est le préalable à une refondation en profondeur de notre politique migratoire sur laquelle bâtir un nouveau consensus républicain que je crois possible.

Il y a de ce point de vue-là, d'abord, ce qui ne se négocie pas parce qu'il s'agit de droits, de droits humains et de conventions internationales.

Il y a au premier rang, le droit d'asile, notre héritage et notre honneur, que vous avez prétendu tant de fois défendre et que vous avez tant de fois abimé. Il doit être pleinement effectif, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas et ce que vos projets risquent encore de compromettre avec le juge unique, avec l'accélération des procédures, avec les visio-audiences.

Il y a ensuite le droit à la vie privée et familiale et le regroupement familial qui procèdent de la Convention européenne des droits de l'homme et qui n'a cessé de se durcir, en droit comme en fait, dans l'instruction ou l'absence d'instruction des demandes.

Il y a la protection des mineurs isolés non accompagnés qui demeurent, n'en déplaise, des mineurs, auxquels on doit la protection de l'enfance, avant que d'être des étrangers.

Il y a le droit à la santé et le maintien de l'Aide médicale d'État pour des motifs humanitaires bien compris autant que sanitaires.

Il y a, enfin, l'inconditionnalité de l'accueil, selon lequel toute personne présente sur notre territoire doit pouvoir bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement sanitaire et social adapté à sa situation. Nous avons réussi à faire qu'aucun réfugié d'Ukraine ne dorme à la rue, comment accepter que les Afghans y passent des semaines ?

L'idée selon laquelle il faudrait rendre invivable la vie des étrangers sous OQTF est indigne et la circulaire du 17 novembre 2022 envoyée aux Préfets est de ce point de vue particulièrement préoccupante. Un étranger sans droit ni titre n'est pas un délinquant.

Il y a ce qui peut être débattu ensuite.

Nous sommes favorables à des mesures de régularisation par le travail des étrangers présents sur notre territoire comme à une réflexion sur le droit à l'immigration économique.

D'abord parce que nous considérons que la régularisation par le travail est bénéfique à tous les travailleurs, là où le travail illégal cultive la précarité et la concurrence déloyale, contraint d'accepter d'indignes conditions de travail et de rémunération et de demeurer ainsi à la merci de réseaux divers qu'il faut combattre sans relâche.

Ensuite parce que nous pensons et défendons l'idée que le travail digne est l'un des ressorts de l'intégration économique et sociale, que le processus d'intégration est au cœur de la constitution du peuple français comme nation et que la défense du travail de valeur est consubstantiel du projet émancipateur que la gauche défend. Nous savons d'expérience que le talent ne connaît pas les frontières.

D'une manière générale, nous sommes favorables à une politique d'intégration volontariste des primo-arrivants, en particulier des femmes, quel que soit leur droit durable au séjour, par l'emploi donc mais aussi par l'éducation, l'enseignement du Français, par la formation professionnelle, par la culture, par l'accès à la santé, par le logement...

Aux contempteurs de l'intégration aveugles aux immenses réussites dont nous sommes pourtant chaque jour les témoins, nous disons aussi, refusez à toute force les discriminations qui minent l'intégration, la cohésion nationale et nourrissent le ressentiment de celles et de ceux qu'elles frappent. Refusez la ségrégation scolaire comme les quartiers ghettos. Faites de l'hospitalité une façon d'être.

Enfin, puisqu'un débat viendra sur un texte de loi dont nous avons eu certaines des grandes lignes, disons quelques principes qui nous guideront. Nous plaidons notamment pour un titre de séjour de plein droit pluriannuel, comme garantie d'un traitement équitable dans tous les départements et de la bonne intégration des travailleurs étrangers. La fin du pouvoir de l'employeur dans la délivrance du titre de séjour. Le droit à la formation professionnelle et linguistique. Et l'ensemble des droits afférents, y compris les droits sociaux, sanitaires et au regroupement familial.

Au-delà de cette question, nous appelons à un changement de méthode et la construction de protections complémentaires.

Nous plaidons pour une instruction à 360° par laquelle seraient examinées par les préfetures, dès la première demande, l'ensemble des motifs qui pourraient fonder la délivrance d'un titre de séjour.

Un changement de cadre juridique ensuite, certains besoins de protection humanitaire ne relèvent pas du droit d'asile et peuvent constituer le gros du bataillon de celles et de ceux qu'on appelle les "ni-ni", ni régularisables, ni reconductibles, qui demeurent dans une situation de non droit dont personne ne peut se satisfaire. Nous avons besoin d'une protection humanitaire complémentaire ouvrant droit au séjour.

Nous plaidons aussi pour un nouveau cadre normatif pour la protection des déplacés environnementaux alors que la crise climatique est annonciatrice de mouvements de populations nouveaux.

Pour agir efficacement à l'échelle européen, échelle pertinente sur ces sujets, il serait bon que votre politique n'affaiblisse pas notre crédibilité. Seuls 38 étrangers ont été relocalisés en France sur les 3000 qu'elle s'était engagée à accueillir dans le cadre de la répartition européenne des arrivées. Notre crédibilité serait pourtant nécessaire pour peser dans les discussions du pacte asile migration.

C'est par une politique d'asile et d'immigration respectueuse des droits des étrangers, par des règles claires et des procédures efficaces, par la dignité de l'accueil, par le respect de l'ordre public et social, par une politique volontariste d'intégration, que viendra la régulation et la maîtrise des flux migratoires attendues par les Français.

Les murs administratifs que vous avez dressés n'arrêtent rien, ils enferment dans des situations de non-droits et dans des accueils indignes. Remettez d'abord de l'ordre dans votre désordre actuel, voilà ce qu'attendent les Français.

Ayons l'ambition et humanité comme nos voisins allemands lorsqu'ils déclaraient, accueillant un million de réfugiés : Nous y arriverons !